

AFFAIRE N° 40.

OBJET: Cession par bail à construction de deux parcelles communales à la Montagne 8è.

LE MAIRE donne lecture du rapport :

Mesdames, Messieurs et chers collègues,

Deux familles nécessiteuses de la Montagne 8è ont sollicité de la Commune la mise à disposition d'une parcelle de terrain constructible pour y édifier leur habitation. Une partie du terrain communal ex-GERARD.MAISONNEUVE ayant été réservée à cet effet, je vous propose de vous prononcer sur le projet de cession de deux parcelles à distraire de ce terrain à Messieurs ALMAR Edmond Léonus et ROBERT Antoine Jean-Marc.

Ces cessions pourraient intervenir sous la forme de baux à construction par analogie avec la formule pratiquée pour les LTS situés à proximité. La durée de ces baux serait fixée à 18 ans et le loyer calculé sur la base d'un prix de 40 francs le mètre carré.

Je vous demande votre avis sur l'opportunité de ces cessions éventuelles.

---

Puis, il lit l'avis des Commissions :

"Les commissions sont favorables à ces deux opérations, mais demandent de vérifier si les futurs attributaires sont bien toujours à la Réunion".

Mise aux voix, cette affaire est ADOPTE A L'UNANIMITE.

-----

*Reçu à la Préfecture  
de la Réunion  
le 28 Mai 1982*